

## DELIBERATION

Département de la  
**GIRONDE**  
Canton de  
**NORD MÉDOC**  
Commune de  
**VENDAYS – MONTALIVET**

**SÉANCE DU 07/12/2018**



*L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.*

**Présents : M. BOURNEL Pierre, Maire, M. TRIJOULET-LASSUS Tony, M. CARME Jean, Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie, M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent, adjoints, M. WEGBECHER Franck, M. GENOVESI Alain, Mme PAPILLON Françoise, M. PION Jean-Paul, Mme MONNIER Aline, Mme DZALIAN Irène, M. FABRE Michel, M. ARNAUD Elie, Mme BOUVET Nicole, Mme GUESDON Cécile, conseillers municipaux.**

**Excusés ayant donné procuration :**

**Mme CHARUE Jeannine ayant donné procuration à M. BOURNEL Pierre**

**Mme WISNIEWSKI Anne ayant donné procuration à M. TRIJOULET-LASSUS Tony**

**M. BERTET Jean-Marie ayant donné procuration à M. FABRE Michel**

**Excusée :**

**Mme RIFFARD Yolande**

**Convocation du 5 novembre 2018**

***Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY-GRAMS Laurent***

**159-2018 – CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;

**VU** le rapport de la Commission de Délégation de Service Public présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

**PB**

**VU** le rapport du Maire présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

**VU** l'avis du comptable public sur les articles du contrat relatifs à la convention de mandat ;

Monsieur BARTHELEMY-GRAMS Laurent rappelle le déroulement de la procédure et des négociations ;

Chaque conseiller a reçu un rapport analysant les offres des sociétés admises à concourir et justifiant le choix de proposer la société SUEZ Eau France pour un contrat de concession de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 12 ans ;

Ce choix repose sur les motifs suivants :

SUEZ Eau France :

- Sur le critère technique, fait une proposition conforme au cahier des charges, prends des engagements très avantageux pour la collectivité tel que l'apport d'effluents extérieurs, renouvellement du filtre à bande, investissements métrologie H2S et débitmètrie,
- Sur le critère financier, fait une proposition cohérente y compris pour la formule d'actualisation, qui se classe en première position,
- Sur le critère de qualité du service fait une proposition complète intégrant des services aux usagers, des moyens de paiement et communication complets, adaptée aux spécificités de la Commune,
- Sur le critère de gestion de crise, fait une proposition très satisfaisante avec des effectifs et des moyens tant humains que matériels,
- L'offre se place, en tenant compte de l'ensemble des critères, en première position

Le tarif proposé est le suivant :

Partie fixe de la rémunération par usager :	<b>24,00 euros HT</b>
Partie fixe installations touristiques :	<b>24,00 euros HT (à ajouter à l'eau potable également à 28,00 €HT)</b>
Partie proportionnelle par m <sup>3</sup> consommé :	
m3/an 0-150 m3 :	<b>0,3500 € HT</b>
m3/an 150-500 m3 :	<b>0,5250 € HT</b>
m3/an > 500 m3 :	<b>0,7525 € HT</b>
Branchement type :	<b>2 160 € HT</b>

(sur la base d'un chantier type fixé par le règlement de la consultation)

PB

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à la majorité par :**

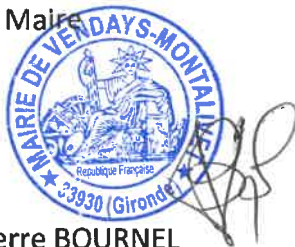
- **17 voix POUR**
  - **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**
- 
- **APPROUVE** le choix de la société SUEZ Eau France comme concessionnaire du service public ;
  - **APPROUVE** le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que ses annexes ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire



Pierre BOURNEL

Envoyé en préfecture le 13/12/2018

Reçu en préfecture le 13/12/2018

Affiché le



ID : 033-213305402-20181213-1592018-DE